



Cofinancé par
l'Union européenne



Recrutement d'une agence de communication pour une campagne de sensibilisation sur les garanties judiciaires et procédurales prévues dans le cadre de l'arrestation et de la garde à vue au Maroc

Intitulé du Projet : Renforcer le rôle de la société civile dans les réformes de la justice et la protection des droits des personnes privées de liberté au Maroc.

Partenaires du Projet : Avocats Sans Frontières et Relais Prison-Société

Clôture des candidatures : 24 octobre 2025

1. Présentation du Projet :

Le projet « **Renforcer le rôle de la société civile dans les réformes de la justice et la protection des droits des personnes privées de liberté au Maroc** » est mis en œuvre par Avocats Sans Frontières (ASF) en partenariat avec Relais Prison-Société (RPS), et cofinancé par l'Union européenne.

Ce projet vise à contribuer à la promotion et à la protection des droits humains au Maroc, notamment à travers le renforcement du rôle de la société civile dans la défense des droits des personnes détenues et dans le suivi des réformes du système de justice pénale.

D'une part, le projet vise à renforcer les services d'aide légale destinés aux personnes privées de liberté, en développant des interventions directes au sein des établissements pénitentiaires et en menant des actions de sensibilisation auprès des détenu-es et de leurs familles sur les droits et garanties procédurales prévus par la loi pénitentiaire et le code de procédure pénale.

D'autre part, il entend soutenir et renforcer les organisations de la société civile locales œuvrant pour la promotion des droits humains au sein de la chaîne pénale, à travers un accompagnement stratégique, technique et financier.

Enfin, le projet ambitionne d'instaurer des espaces de dialogue entre les autorités concernées et les organisations de la société civile, permettant une participation libre, active et effective de ces dernières à l'élaboration et au suivi de la mise en œuvre des politiques publiques en matière de réforme de la justice.

Avocats sans Frontières (ASF) est une ONG Internationale basée à Bruxelles dont l'objectif est de contribuer à la réalisation d'une société juste et équitable, dans laquelle le droit est au service des groupes les plus vulnérables. Avocats Sans Frontières a des missions permanentes en Tunisie, en RDC, en RCA, en Ouganda et au Maroc. Au Maroc, Avocats Sans Frontières vise à promouvoir l'accès à la justice et à garantir la protection des droits humains notamment des personnes en situation de vulnérabilité. Plus précisément, ASF cherche à renforcer le pouvoir d'agir des justiciables en mettant en place des services d'aide légale accessibles, à permettre une prise en charge de qualité par les acteurs de l'aide légale et à effectuer un plaidoyer pour un environnement juridique respectueux des standards nationaux et internationaux.

Association Relais Prison-Société est une association non-gouvernementale, créée en décembre 2005, qui œuvre pour la réinsertion des ex-détenu(e)s. Elle lutte contre la récidive par la réhabilitation et la réinsertion des sortants de prison. L'association mène des actions de plaidoyer et de réseautage afin de sensibiliser, dynamiser et capitaliser l'apport de la société civile à la réinsertion professionnelle, tout en veillant à construire un réseau dynamique de structures engagées pour l'insertion des populations vulnérables. Relais Prison-Société met en place des actions de soutien, d'orientation et d'accompagnement des personnes en situation précaire (mineurs en situation difficile, détenus et anciens détenus, etc.).

2. Contexte de la consultation :

L'accès au droit constitue une étape fondamentale pour l'autonomisation juridique des personnes et groupes en situation de vulnérabilité. Il leur permet de connaître et de faire valoir leurs droits, tout en facilitant l'identification de leurs besoins en aide légale et leur orientation vers les services appropriés. Les actions de sensibilisation jouent un rôle central dans cette démarche, en informant les bénéficiaires sur les dispositifs juridiques existants et en favorisant leur intégration dans la chaîne de prise en charge.

À cette fin, ASF et Relais Prison-Société (RPS) lanceront une campagne de sensibilisation visant à informer les bénéficiaires sur leurs droits, les dispositions du code de procédure pénale et les garanties judiciaires, avec un accent particulier sur les situations d'arrestation et de garde à vue. La campagne abordera également les droits constitutionnels et les normes internationales auxquelles le Maroc a adhéré, même lorsqu'ils n'ont pas encore été transposés en droit positif.

Les publics ciblés incluent les familles de détenus et de mineurs en centres de sauvegarde, les jeunes des quartiers défavorisés et les étudiants, les détenus en prison et les ex-détenus. Les activités comprendront des séances de sensibilisation au sein des associations locales, des actions culturelles en prison, ainsi que des initiatives spécifiques pour faciliter l'accès des ex-détenus au dispositif d'effacement du casier judiciaire. Ces activités seront animées par les avocats du projet, en mobilisant les outils de communication existants et en produisant de nouveaux supports.

Dans ce cadre, ASF souhaite engager une agence de communication pour élaborer une stratégie de communication adaptée à chaque groupe cible et pour produire de nouveaux supports, afin d'assurer l'efficacité et la portée de la campagne.

3. Objectif de la consultation :

En étroite collaboration avec l'équipe du projet, l'agence de communication sera chargée de développer un concept créatif permettant la conception et la mise en œuvre d'une campagne de sensibilisation complète.

Un travail de sensibilisation a déjà été réalisé par les partenaires du projet, sous forme de vidéos, brochures et autres supports. Dans le cadre de cette consultation, l'agence sera chargée de mettre à jour ces outils existants en tenant compte des réformes récentes du code de procédure pénale et des garanties judiciaires, afin d'assurer leur pertinence et leur conformité aux évolutions législatives et réglementaires.

En parallèle, l'agence concevra de nouveaux supports adaptés à chaque groupe cible, notamment : les mineur.es en conflit avec la loi, les femmes détenues, les familles de détenu.es, les détenu.es étranger.es, ainsi que les bénéficiaires du dispositif de réhabilitation judiciaire. Ces supports devront être adaptés aux besoins spécifiques de chaque public et utilisables à la fois sur des supports physiques et digitaux.

L'agence travaillera en coordination avec les partenaires du projet pour créer et diffuser ces contenus via différents canaux de communication, en mettant un accent particulier sur le digital.

Les objectifs spécifiques de cette consultation sont :

- Mettre à jour les supports existants à la lumière des réformes du code de procédure pénale et des garanties judiciaires ;
- Concevoir, produire et diffuser de nouveaux outils de sensibilisation adaptés à chaque public cible ;
- Gérer la campagne digitale afin de toucher et sensibiliser au moins 5 000 personnes grâce à la diffusion des outils produits, en assurant une portée maximale et une adaptation au contexte de chaque groupe cible.

4. Mission de l'agence de communication :

- Animer des réunions / ateliers de brainstorming et de débriefing avec l'équipe du projet, les représentants des associations partenaires ;
- Formuler une proposition technique sur la base des discussions ;
- Proposer un plan budgétisé des caravanes suite aux réunions avec l'équipe du projet ;
- Conceptualiser un document de stratégie de campagne (public cible, besoins spécifiques, messages clés, méthodes et moyens de communication) ;
- Assurer la production et distribution des supports de promotion (flyers, banderoles avec pose et dépose...) ;
- Assurer la conception, la production et la diffusion des livrets de sensibilisation ;
- Assurer la diffusion de produits audiovisuels (spots radio, capsules vidéos sur les réseaux sociaux) ;
- Proposer un rétro planning des différentes actions de communication (communication média, hors média, digitale, actions directes).
- Assurer la coordination, l'accomplissement et l'atteinte des objectifs définis en mettant à disposition une équipe dynamique, efficace et expérimentée...

5. Livrables attendus

- Un rapport de démarrage détaillant la méthodologie générale ainsi que le chronogramme de toutes les activités est soumis à validation après la signature du contrat
- Un rapport de la réunion d'échanges spécifiant les messages et les supports convenus ainsi que le nombre et la qualité des produits attendus est soumis sept jours après la fin de la réunion.
- Un plan budgétisé de la campagne de sensibilisation.
- Les scripts des spots radio et vidéo et leur traduction en français, amazigh ou langue des signes.
- Une évaluation de la campagne de sensibilisation en se basant sur les indicateurs élaborés et déterminés avec l'équipe du projet

6. Organisation de la mission :

- Réunion de débriefing entre ASF, RPS et l'agence de communication
- L'agence de communication proposera un premier draft de la stratégie
- Après la validation du document, l'agence/le.a consultant.e réalisera les propositions validées
- L'équipe du projet valide le contenu final et peut à tout moment demander des ajustements correctifs ;
- Livraison de la version finale validée.

7. Durée de la mission:

La durée de la prestation comprenant la phase préparatoire et celle d'exécution est fixée à 6 mois à compter de la date de signature du contrat. La date de remise des livrables dépendra de la date de début et sera notifiée dans le contrat.

Date de démarrage souhaitée : 30 octobre 2025.

8. Profil recherché

- Le prestataire retenu devra être spécialisé en communication et événementiel et disposer d'une bonne expérience dans l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi de campagnes de sensibilisation;
- Le personnel spécialisé doit posséder une expérience de 3 ans qu'il aura acquise dans des conditions analogues à celles du présent mandat;
- Le prestataire devra en outre fournir les références récentes pour des services analogues réalisés ou en cours de réalisation;
- Le prestataire devra s'engager à la plus grande confidentialité quant aux informations qui seront mises à sa disposition, et à ne pas les divulguer sous aucun prétexte et ce, pendant et après la durée de la consultation;
- Être habilité à exercer l'activité professionnelle, y compris les exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession;
- Disposer des ressources humaines et matérielles nécessaires à l'accomplissement du travail (Expert.e en communication, un.e Community Manager, etc.);
- Le prestataire doit disposer d'une bonne connaissance de la société civile marocaine et être sensible aux thématiques des droits humains et de la lutte contre les discriminations

9. Soumission de la candidature :

Le dossier d'application doit être complet de :

1. Une note méthodologique portant sur la compréhension des présents termes de référence et décrivant en détail les modalités de réalisation de la prestation. Cette description portera sur la justification et pertinence méthodologique, la méthodologie proposée par le prestataire pour atteindre les objectifs attendus, un aperçu assez détaillé du contenu, les étapes et le chronogramme de réalisation de la consultation et les livrables prévus dans les termes de référence.
2. Une présentation de l'agence, de son Portfolio et les CV de l'équipe désignée par le prestataire pour la conception et la réalisation des outils et des supports de communication, qui doit mettre en évidence les expériences et qualifications pertinentes dans le champ couvert par la prestation et les références professionnelles pour des prestations similaires.
3. Une proposition financière (en TTC) exprimée sous la forme d'un montant tout compris en MAD, prenant en compte les coûts jugés nécessaire pour l'exécution de la prestation.

Le dossier complet de candidature devra être transmis par email, avec pour objet « Agence de communication - Sensibilisation sur les garanties judiciaires », à l'adresse suivante consultances-maroc@asf.be au plus tard le 24 octobre, avant minuit.

L'équipe du Projet se réserve la possibilité de sélectionner la meilleure offre avant l'échéance du 24 octobre 2025. Les candidat.e.s sont donc encouragé.e.s à déposer leur dossier dès que possible.

Seules les offres sélectionnées seront contactées.